

Bapt de l'an mil sept cent vingt six et le cinquième juillet
 Jean Baptiste, Jean Baptiste, Jean Baptiste, fils naturels
 légitimes de Jean, de Marguerite Girarde, né le mi
 nième du couvent de parvaise par l'huissier Lemaire et
 la marraine Anne Langier par l'huissier Lemaire et
 Anne Langier

Il est prêtre

Mariage L'an mil sept cent vingt six, et le dix du
 de Guillaume et Nois de guillet le mariage accorde entre
 et Moutet et guillaume et Moutet fils de feu Benoit, et de
 Margy et Margy Catherine, mineurs du lieu du val d'Isère
 Bonnaud d'aux résidant de plus d'un an et demi au territoire de
 La Garde d'une part, et Marguerite Bonnaud
 fille de feu Joseph, et de Catherine Gourdaune du
 lieu de St. Evariste, habitante au lieu de la Garde
 depuis très long temps, à elle célébré par moy, docteur
 dans l'église parvaise dudit lieu de la Garde.
 Les trois publications faites l'un qu'il soit
 intervenu aucun empêchement tant civil que
 Canonique, j'ay exigé leur mutuel Consentement,
 et je les ay mariés selon le rit de notre St. mère
 l'église Catholique apostolique romaine en présence
 des pasteurs communs des parties, et de messieurs Laveur
 lion prêtre, et de M. de St. Joseph Mallard ecclésiastique
 des St. honneur huguier, et prêtre vœux.
 M. de St.
 Bonnaud et Margy
 Margy et Margy
 Denon & curé

Abt. l'an mil sept cent vingt six et le douze juillet
 Bapt de nous avons
 Jean laurier abtelle baptisé Jean laurier
 de Jean fils naturel et légitime
 le jour et de Jeanne Catherine
 abtelle, et la marraine Claire Vigor et
 par l'huissier Lemaire et par l'huissier Lemaire
 Jean et Margy



mort de l'an mil sept cent vingt six et le douze juillet nous avons
 Margy et Margy Catherine dans le cimetière de cette parvaise Margy et
 Margy et Margy Catherine dans le cimetière de cette parvaise Margy et
 Margy et Margy Catherine dans le cimetière de cette parvaise Margy et

Denon & curé l'an mil sept cent vingt six et le dix-neuf juillet nous
 Jean laurier nous avons célébré dans le cimetière de cette parvaise
 Jean laurier abtelle fils de Jean et de Jeanne Catherine
 âgé de huit jours par l'huissier Lemaire et par l'huissier Lemaire
 Denon & curé

Bapt de l'an mil sept cent vingt six et le vingt deux du même
 et Denis guillet j'ay baptisé Denis vitton fils naturel et légitime
 vitton de Jacques, et de Marie Anne et Margy et Margy Catherine
 Jacques vitton, la marraine Marie Anne et Margy et Margy Catherine
 et la marraine Marie Anne et Margy et Margy Catherine

Elizabeth l'an mil sept cent vingt six et le cinq du mois
 Blanche d'août j'ay baptisé dans le cimetière de cette parvaise
 morte Elizabeth Blanche fille de Joseph et de Margy et Margy Catherine
 d'environ trois ans. Denon & curé. Mallard